Ouestions orales

Monsieur le Président, les Canadiens, et surtout les résidants de Châteauguay, des huit municipalités, s'attendent à ce que le gouvernement du Canada pose un geste afin de les sortir de leur inquiétude.

La question que je pose aujourd'hui est la question que tous les résidants se posent: Qu'est-ce qui arrivera des terres des huit municipalités autour de la Réserve indienne de Kahnawake concernant la revendication des Indiens?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, la question soulevée par l'honorable député est importante.

Tout d'abord, les allégations du Conseil Mohawk de Kahnawake, selon lesquelles ils jouiraient de droits de propriété sur l'ancienne Seigneurie de Sault Saint-Louis, ont déjà été considérées par le gouvernement fédéral durant les années 1970 et, à l'époque, cette revendication avait été rejetée.

Nous sommes informés que le Conseil Mohawk est en train de développer une nouvelle revendication, monsieur le Président.

Et dans le cadre de la politique de revendications territoriales particulières, jamais dans le passé n'a-t-on enlevé le terrain de tierces parties pour régler une revendication. Ordinairement, cela se fait selon la politique par le remboursement en espèce, ou par d'autres considérations. Mais la politique est de ne pas déposséder des gens qui ont un terrain et qui l'occupent à la faveur d'un règlement d'une revendication territoriale.

• (1450)

[Traduction]

LA CONSOMMATION

LA NOUVELLE CONCERNANT L'IMPOSITION PAR UNE BANQUE DE FRAIS DE 2 \$ POUR CHANGER UN BILLET DE 20 \$

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Lundi dernier, M^{mc} Clara De Gruchy d'Ottawa s'est adressée à la Banque de la Nouvelle-Écosse au coin de la Quatrième Avenue et de la rue Bank pour changer un billet de 20 \$ en deux billets de 5 \$ et obtenir 10 \$ en pièces de 25 cents. Le caissier lui a remis deux billets de 5 \$ et 8 \$ en pièces de 25 cents. Quand elle a réclamé les deux dollars manquants, il lui a répondu qu'il s'agissait des frais administratifs exigés pour ce service car, apparemment, «Un trop grand nombre de personnes réclament des pièces de 25 cents.» Or, on n'a fait que changer un billet canadien contre l'équivalent en coupures et pièces plus petites. Le ministre ne convient-il pas qu'on ne devrait pas autoriser l'imposition de ce genre de frais administratifs?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, si les faits sont exacts, et je ne veux pas être désobligeant ou laisser entendre qu'ils ne le sont pas, la chose me paraît scandaleuse, surtout si la banque a négligé d'annoncer sur un grand écriteau qu'elle exige des frais

administratifs pour faire de la monnaie. Mais même s'il y avait eu cet écriteau et qu'on avait exigé des frais pour ce service, on aurait assurément eu tort. Je trouve l'initiative contestable. Chose certaine, si j'avais été à la place de cette cliente, j'aurais cessé de faire affaire avec cette banque. C'est ce que devraient faire les autres consommateurs.

M. Rodriguez: Étant donné que le ministre est responsable de la Consommation, j'espère qu'il fera enquête sur cette affaire et qu'il en rendra compte à la Chambre.

LA POSITION DU MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je trouve ironique que cet incident se soit produit lundi, soit le jour même où le comité des finances a déposé son rapport sur les frais administratifs exigés par les banques. Il est manifeste que celles-ci cherchent à soulager le portefeuille des consommateurs de la même manière que Bonnie et Clyde avaient cherché à vider les coffres des banques.

Le ministre va-t-il intervenir pour protéger les Canadiens ordinaires comme M^{me} De Gruchy, ou bien se contentera-t-il de jouer le rôle de la marionette du gouvernement, que manipuleraient les banques?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le comité dont le député faisait partie a présenté ses recommandations à la Chambre et le gouvernement les examine à l'heure actuelle.

Mon collègue, le ministre d'État chargé des Finances, a déclaré que . . .

- M. Rodriguez: Vous jouez du violon tandis que Rome brûle.
- M. Andre: Je suppose que le député aurait préféré que nous présentions à la Chambre la mesure nécessaire avant que le comité ne fasse son rapport.
 - M. Rodriguez: Vous auriez dû imposer un gel.
- M. Andre: Le député aurait alors protesté avec véhémence sous prétexte que, au mépris du Parlement, nous n'aurions pas attendu le rapport du comité pour prendre des mesures. Le député sait que ce n'est pas très raisonnable.
- M. Rodriguez: Vous auriez dû imposer le gel sur les frais administratifs.

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES CONGÉS ACCORDÉS AUX PÈRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Monsieur le Président, tout le Canada s'est rendu compte, hier, lorsque la Cour fédérale du Canada a trouvé ce que le parti libéral avait suggéré depuis un bon bout de temps, que la Loi sur l'assurance-chômage est anticonstitutionnelle parce qu'elle ne reconnaît pas les droits parentaux des pères.